

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2341

1^{er} décembre 2009

SOMMAIRE

Amazonia S.A.	112361	Method Investment & Advisory S.A.	112347
Aqua Culture Investments S.A.	112367	News Arts Nouveau Sàrl	112362
Aspidistra International Holding S.A. ...	112360	NSS S.A.	112343
BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l.	112322	ORANGE (Luxembourg) S.A.	112344
Batiflex S.à r.l.	112366	Overcastle Investments S.A.	112354
Bell Global Investments	112367	Overcastle Investments S.A.	112360
Bering Venture Capital GmbH & Co KG	112365	Parfinlux S.A.	112367
Brassim	112360	Playcenter International S.A.	112344
Campimol S.A.	112365	Plus 352 S.A.	112362
Cimaron Properties S.à r.l.	112360	ProLogis Poland LXII S.à r.l.	112322
Colombus S.A.	112354	Promotion Immobilière Luxembourgeoise	112322
Corolla Holding S.A.	112366	Rocca Investments Holding S.A.	112361
Elbblick (Luxembourg) S. à r.l.	112368	Seema S.à r.l.	112340
Electro Service Betti s.à r.l.	112367	SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l. ..	112357
Enthalpia Lux	112368	SLP III Cayman DS IV S.à r.l.	112355
Euroflex S.à r.l.	112365	Société Nationale de Certification et d'Ho- mologation	112361
Factory S.à r.l.	112366	Société Nationale de Contrôle Technique	112361
Fibaume S.A.	112361	Springboard Acquisitions S.à r.l.	112355
Forcema S.A.	112365	Springboard Group S.à r.l.	112357
Gregory Investments Holding S.A.	112366	Standimmo Lux S.A.	112362
Hewlett-Packard Luxembourg Develop- ment S.à r.l.	112332	Third Eye Capital Credit Opportunities Fund	112344
Immoflex	112365	Valexpert S.A.	112366
Instinct Luxembourg	112368	WestLB Lease Finance Limited	112335
I.T.I.C. -International Technologies Invest- ments Company Holding S.A.	112353	Win & Win Archery S.à r.l.	112362
Ivory Holding S.A.	112362	Zin S.A.	112367
Maricopa S.A.	112354		

PROMIMLUX, Promotion Immobilière Luxembourgeoise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 20, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 10.134.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 29 octobre 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société Promotion Immobilière Luxembourgeoise S.à.r.l., en abrégé PROMIMLUX, avec siège social à L-Luxembourg, 20, rue Adolphe de fait inconnue à cette adresse et a mis les frais à charge du Trésor.

Fait à Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Anna Hermelinski-Ayache

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009143325/19.

(090172785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

ProLogis Poland LXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.544.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009143315/17.

(090172773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.140.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, the thirtieth of October.

Before Us Maître Marline SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Odessa Park Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, with its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, DE 19801, United States of America, acting in its capacity as sole shareholder (the Sole Shareholder) of BA Financial Trading (Amsterdam) Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registration number with the Cayman Islands Registrar of Companies MC-87146, and with its place of effective management and seat of central administration in the Netherlands (the Company), hereby represented by Lucile Arnoux, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder is the owner of all the shares with a nominal value of USD 1 each in the share capital of the Company amounting to USD 26,000;

II. that the Sole Shareholder, by special resolutions dated October 23rd, 2009 (the Cayman Special Resolutions), resolved inter alia that, with effect from the execution of the present deed, (i) the Company be de-registered in the Cayman Islands and be registered by way of continuation of its legal personality in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), (ii) the name of the Company be changed to "BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l.", (iii) the articles of association of the Company be amended and replaced in their entirety and (iv) all the existing directors of the Company be removed from their office and replaced by Matthew Fitch, Emma Scott, Faruk Durusu and Christel Damaso;

III. that the board of directors of the Company, by resolutions dated October 27th, 2009 (the Cayman Board Resolutions), resolved inter alia that, with effect from the execution of the present deed, the registered office of the Company be changed to 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

IV. that it results from (i) a balance sheet of the Company as at October 30th, 2009 that the net assets of the Company amount to USD 902,783,745 and (ii) a certificate of the board of directors of the Company dated October 30th, 2009 that no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of the Company as at 30 October 2009 has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation.

Copies of (a) the Cayman Special Resolutions referred to in item II. above, (b) the Cayman Board Resolutions referred to in item III. above and (c) the balance sheet and certificate referred to in item IV. above, after signature ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

V. that the Sole Shareholder intends to pass (or as the case may be, confirm) resolutions on the following items:

1. waiver of convening notices;
2. transfer of (i) the registered office of the Company from the Cayman Islands and of (ii) the place of effective management and seat of central administration of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg, without discontinuity of the legal personality of the Company;
3. operation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l.";
4. amalgamation of the existing 3 classes of shares of the Company into a single class of voting shares having the rights set forth in the articles of association of the Company to be adopted pursuant to item 5. below;
5. full restatement of the articles of association of the Company for the purpose of making them compliant with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to a private limited liability company (société à responsabilité limitée);
6. confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities, and of the share capital of the Company;
7. setting of the registered office and place of effective management and seat of central administration of the Company at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
8. removal of the current directors of the Company; and
9. appointment of Matthew Fitch and Emma Scott as Class A managers and Faruk Durusu and Christel Damaso as Class B managers of the Company for an unlimited period of time.

These facts exposed and recognised as accurate by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, resolves to waive the convening notices. The Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions, which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to, with effect from the execution of the present deed, transfer (i) the registered office of the Company from the Cayman Islands and (ii) the place of effective management and seat of central administration of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg, without discontinuity of the legal personality of the Company and as a result that the nationality of the Company be changed to a company with the Luxembourg nationality.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that, as per the Cayman Special Resolutions, with effect from the execution of the present deed, the Company shall operate in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm, as per the Cayman Special Resolutions, with effect from the execution of the present deed, the amalgamation of the existing 3 classes of shares of the Company into a single class of voting shares so that as a result the share capital of the Company amounting to USD 26,000 shall be represented by 26,000 shares having a nominal value of USD 1 each, such shares having the rights set forth in the articles of association of the Company to be adopted pursuant to the following resolution and all of which being owned by the Sole Shareholder.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm, as per the Cayman Special Resolutions, with effect from the execution of the present deed, the full restatement of the articles of association of the Company for the purpose of making them compliant with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to a private limited liability company (société à responsabilité limitée) so that they read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate purpose. The objects of the Company are:

- a. to incorporate, to participate in any way whatsoever in, to manage, to supervise businesses and companies;
 - b. to finance businesses and companies with which the Company forms a group;
 - c. to borrow, to lend and to raise funds in any form, except by public offer, including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness as well as to enter into agreements in connection with aforementioned activities;
 - d. to render advice and services to businesses and companies with which the Company forms a group;
 - e. to grant guarantees, to bind the Company and to pledge its assets for obligations of businesses and companies with which it forms a group and on behalf of third parties;
 - f. to acquire, alienate, manage and exploit registered property and items of property in general;
 - g. to trade in currencies, securities and items of property in general;
 - h. to develop and trade in patents, trade marks, licenses, know-how and other industrial property rights;
 - i. to perform any and all activities of an industrial, financial or commercial nature relating to the above;
- and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is fixed at USD 26,000 (twenty-six thousand dollars), represented by 26,000 (twenty-six thousand) shares (the Shares, and each individually a Share), each Share having a nominal value of USD 1 (one dollar).

The Shares bear the same rights and obligations, save as provided otherwise in the Articles.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 7. Distribution. Each Share is entitled to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. The Company's Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case the Company has only one shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case the Company has several shareholders, any transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among shareholders.

Any transfer of Shares *mortis causa* to third parties must be accepted by shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply to transfer of Shares.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have the power to acquire Shares in its own share capital, provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of, and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by two or more managers. The managers will constitute a board of managers which shall manage the Company and which shall be composed of one or several A manager(s) (the Class A managers, each a Class A manager) and one or several B manager(s) (the Class B managers, each a Class B manager).

The managers need not be shareholders.

The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The general meeting of shareholders shall also determine the term of the mandates of the managers, their remuneration (if any) and their quality as either a Class A manager or a Class B manager.

The general meeting of the shareholders may at any time and *ad nutum* (without cause) dismiss and replace the any one of the managers.

The meetings of the board of managers of the Company shall only be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

The quorum necessary for the transaction of the business of any meeting of the board of managers shall be one Class A manager and one Class B manager.

Resolutions of the board of managers shall be passed with the approval of a majority of the managers present or represented at the meeting and only if at least one Class A manager and one Class B manager vote in favour of the resolutions.

The Company shall be legally bound by the joint signatures of at least one Class A manager and one Class B manager. However, the Company may also be legally bound for specific tasks by the sole signature of any person who has been authorised by the Company.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of managers.

A chairman *pro tempore* of the board of managers may be appointed by the board of managers by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting, for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 48 forty-eight hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her proxy. Subject to the majority of the managers participating in the meeting of the board of managers being present or represented in the Grand Duchy of Luxembourg a manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by at least one Class A manager and one Class B manager. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing, in which case the minutes shall consist of one or several documents setting forth the resolutions and signed by each manager. The date of

such circular resolutions shall be the date of the last signature. Written resolutions may be transmitted by post, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of his or their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him or them in the name and on behalf of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than 25 (twenty-five) shareholders, resolutions of shareholders can be passed in writing by all the shareholders instead of being passed at general meetings. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions regardless of the number of Shares, which it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's financial year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, the Company's annual accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% (five per cent) of the net profit of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% (ten per cent) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) on a pro rata basis in proportion to his (their) share holding in the Company. The general meeting of shareholders may, subject to due observance of the relevant applicable legal provisions, decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of liquidation of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine his (their) powers and remuneration. After payment of all the debts and liabilities of the Company, the liquidation proceeds shall be distributed amongst the shareholders pro rata to the number of Shares held by each of them.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply. The general meeting of shareholders may, however, decide on a voluntary basis to appoint an external auditor.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

Sixth resolution

The Sole Shareholder confirms the description and consistency of the assets and liabilities of the Company as resulting from the above-mentioned balance sheet of the Company as of October 30th, 2009 and as supported by a certificate of the board of directors of the Company dated October 30th, 2009 certifying, inter alia, that no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of the Company as of October 30th, 2009 has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation.

The Sole Shareholder further confirms that the Company, without limitation or exception, continues to own all of its assets and to be obliged by all of its liabilities and commitments notwithstanding the migration of its registered office, place of effective management and seat of central administration to the Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder finally confirms that, as per the above-mentioned balance sheet and certificate of the board of directors of the Company:

1. the net assets of the Company amount to USD 902,783,745; and
2. the share capital of the Company amounts to USD 26,000 represented by 26,000 shares having a nominal value of USD 1 each.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm, as per the Cayman Board Resolutions that, with effect from the execution of the present deed, the registered office and the place of effective management and seat of central administration of the Company is set at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm, as per the Cayman Special Resolutions, the removal of the current directors of the Company with effect from the execution of the present deed.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm, as per the Cayman Special Resolutions, with effect from the execution of the present deed, the appointment of the following persons as new managers of the Company for an unlimited period of time:

- Matthew Fitch, born on March 9th, 1974 in Bromborough, United Kingdom, residing at Flat 20, 41, rue Siggy vu Letzebeurg, L-1933 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A manager;
- Emma Scott, born on August 13th, 1971 in Taunton, United Kingdom, residing at 8 Arundel Terrace, Barnes, London, SW13 8DP, United Kingdom, as Class A manager;
- Faruk Durusu, born on June 20th, 1978 in Yildizeli, Turkey, residing at 102, rue des Maraichers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B manager; and
- Christel Damaso, born on July 24th, 1978 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 4, rue de Hedange, L-3840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B manager.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand euro (EUR 6,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, it is stated that, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first mentioned above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le trente octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Odessa Park Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant en qualité d'associé unique (l'Associé Unique) de BA Financial Trading (Amsterdam) Limited, une société constituée selon le droit des Iles Caïmans avec son siège social à PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro MC-87146, et avec son lieu de direction effective et son siège d'administration centrale aux Pays-Bas (la Société), ici représentée par Lucile Arnoux, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe "ne varietur" par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1 chacune, dans le capital social de la Société d'un montant de USD 26.000;

II. que l'Associé Unique, par résolutions spéciales en date du 23 octobre 2009 (les Résolutions Spéciales Caïmanes), a décidé entre autres que, avec effet à compter de la signature du présent acte, (i) la Société sera de-immatriculée aux Iles Caïmans et immatriculée par voie de continuation de sa personnalité légale au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, (m) le nom de la

Société sera changé en "BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l." et (iii) les statuts de la Société seront modifiés et remplacés dans leur intégralité;

III. que le conseil d'administration de la Société, par résolutions en date du 27 octobre 2009 (les Résolutions Caïmanes du Conseil), a décidé entre autres que, avec effet à compter de la signature du présent acte, le siège social de la Société sera changé au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

IV. qu'il résulte (i) du bilan de la Société en date du 30 octobre 2009 que l'actif net de la Société a une valeur de USD 902,783,745, et (ii) du certificat émis par le conseil d'administration de la Société en date du 30 octobre 2009 qu'aucun changement matériel n'a eu lieu dans les affaires de la Société qui impliquerait que le bilan de la Société établi le 30 octobre 2009 soit devenu matériellement incorrect et ne donnerait pas une vision juste et vraie de la situation de la Société à la date des présentes;

Copies (a) des Résolutions Spéciales Caïmanes mentionnées au point II. ci-dessus, (b) des Résolutions Caïmanes du Conseil mentionnées au point III. ci-dessus et (c) du bilan et du certificat mentionnés au point IV. ci-dessus, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes afin d'être enregistrée avec elles auprès des autorités compétentes.

V. que l'Associé Unique a l'intention de prendre (ou selon le cas confirmer) les décisions sur les points suivants:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. transfert du (i) siège social de la Société des Iles Caïmans et du (ii) lieu de direction effective et siège d'administration centrale de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg, sans rupture de la personnalité juridique de la Société;
3. poursuite des activités de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom de "BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l.";
4. fusion des 3 classes de parts sociales existantes de la Société en une seule classe de parts sociales avec droit de vote et ayant les droits énoncés dans les statuts de la Société devant être adoptés en vertu du point 5. ci-dessous;
5. refonte totale des statuts de la Société dans le but de les rendre conforme aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables aux sociétés à responsabilité limitée;
6. confirmation de la description et de la teneur de l'actif net et du capital social de la Société;
7. établissement du siège social et du lieu de direction effective et siège d'administration centrale de la Société au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
8. révocation des administrateurs actuels de la Société; et
9. nomination de Matthew Fitch et Emma Scott en tant que Gérants de Classe A, et Faruk Durusu et Christel Damaso en tant que Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, l'Associé Unique prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été préalablement communiqué.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de transférer, avec effet à compter de la signature du présent acte, (i) le siège social de la Société des Iles Caïmans et (ii) le lieu de direction effective et siège d'administration centrale de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg, sans rupture de la personnalité juridique de la Société et par conséquent que la nationalité de la Société soit changée en société de nationalité Luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que, en vertu des Résolutions Spéciales Caïmanes, avec effet à compter de la signature du présent acte, la Société devra poursuivre ses activités au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois sous le nom de "BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l.".

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer, en vertu des Résolutions Spéciales Caïmanes, avec effet à compter de la signature du présent acte, la fusion des 3 classes de parts sociales existantes de la Société en une seule classe de parts sociales avec droit de vote de telle sorte que le capital social de la Société d'un montant de USD 26.000 sera représenté par 26.000 parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 chacune, ces parts sociales ayant les droits énoncés dans les statuts de la Société devant être adoptés en vertu de la résolution suivante et toutes ces parts sociales étant détenues par l'Associé Unique.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer, en vertu des Résolutions Spéciales Caïmanes, avec effet à compter de la signature du présent acte, la refonte totale des statuts de la Société dans le but de les rendre conforme aux lois du Grand-

Duché de Luxembourg applicables aux sociétés à responsabilité limitée, de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de "BA Financial Trading (Luxembourg) S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. Les objets de la Société sont:

- a. de constituer, de participer de quelque manière que ce soit à, de diriger, de superviser des affaires et des sociétés;
- b. de financer des affaires et des sociétés avec lesquelles la Société forme un groupe;
- c. d'emprunter, de prêter et de lever des fonds sous quelque forme que ce soit, sauf par offre publique y compris l'émission de titres, de billets à ordres et tout autre titre de dettes, de même que de conclure des contrats en connexion avec les activités susmentionnées;
- d. de donner des avis et fournir des services relatifs à des affaires et des sociétés avec lesquelles la Société forme un groupe;
- e. de consentir des garanties, de lier la Société et de nantir ses actifs dans le cadre des affaires et sociétés avec lesquelles la Société forme un groupe et pour le compte de parties tiers;
- f. d'acquérir, aliéner, gérer et exploiter des valeurs mobilières enregistrées et tous types de valeurs mobilières en général;
- g. de négocier des devises, des titres et des valeurs mobilières en général;
- h. de développer et de négocier des brevets, des marques déposées, des licences, le savoir-faire et d'autres droits de propriété industrielle;
- i. d'effectuer toute activité de nature industrielle, financière ou commerciale relative à ce qui précède et de faire tout ce qui y est lié ou pourrait y être favorable, le tout devant être interprété de la manière la plus large possible.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 26.000 (vingt-six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 26.000 (vingt-six mille) parts sociales (les Parts Sociales, et chacune individuellement une Part Sociale) d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Les Parts Sociales emportent les mêmes droits et obligations, sauf disposition contraire des Statuts.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 7. Distribution. Chaque Part Sociale a droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles et seulement un propriétaire est reconnu pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Cession de parts sociales. Si la Société a un associé unique, les Parts Sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) s'appliqueront aux cessions de Parts Sociales.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pour autant que celle-ci dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution adoptée par et aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 15 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, ne met pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par deux ou plusieurs gérants. Les gérants formeront un conseil de gérance qui dirigera la Société et qui sera composé d'un ou plusieurs gérant(s) A (les Gérants de Classe A, chacun un Gérant de Classe A) et d'un ou plusieurs gérant(s) B (les Gérants de Classe B, chacun un Gérant de Classe B).

Les gérants ne doivent pas être associés.

Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par résolution de l'assemblée générale des associés adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. L'assemblée générale des associés doit aussi déterminer la fin des mandats des gérants, leur rémunération (s'il y en a une) et leur qualité en tant que soit Gérant de Classe A ou Gérant de Classe B.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

Les réunions du conseil de gérance de la Société pourront seulement être tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le quorum nécessaire pour la délibération sur les points abordés à toute réunion du conseil de gérance sera un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Les résolutions du conseil de gérance seront prise à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion et seulement si au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B vote en faveur des résolutions.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B. Cependant, la Société peut aussi être engagée pour des cas spécifiques par la seule signature de toute personne qui a été autorisée par la société.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et moyennant le respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non-expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance, par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance, pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné.

Une convocation écrite relative à toute réunion du conseil de gérance sera envoyée à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 48 (quarante-huit) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée conjointement par tout gérant. Il pourra être renoncé à cette convocation si les gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation additionnelle ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. A condition que la majorité des gérants participants à la réunion du conseil de gérance soit présente ou représentée au Grand-Duché de Luxembourg, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-avant sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire, et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Les résolutions circulaires peuvent être transmises par poste, fax, câble, télégramme, télex, voie électronique, ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 (vingt-cinq) associés, les résolutions des associés pourront être prises par écrit par tous les associés au lieu d'être prises lors d'assemblées générales. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sans préjudice des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, les comptes annuels de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social nominal de la Société. Le solde du bénéfice net pourra être distribué à l'associé (aux associés) au pro rata du nombre total de Parts Sociales qu'il détient (qu'ils détiennent) dans la Société. L'assemblée générale des associés pourra, dans le respect des dispositions légales applicables, décider de verser un acompte sur dividende.

Art. 19. Liquidation. Lors de la liquidation de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé (s) ou non, nommé(s) par l'associé (les associés) qui fixera (fixeront) ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Après paiement de toutes les dettes de la Société, le boni de liquidation sera distribué aux associés en proportion du nombre de Parts Sociales détenues par chacun d'eux.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société ne doit être contrôlée par un commissaire aux comptes que si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable. L'assemblée générale des associés peut, cependant, décider volontairement de désigner un réviseur d'entreprises.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas spécifiquement réglé par les Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915."

Sixième résolution

L'Associé Unique confirme la description et la teneur de l'actif et du passif de la Société tels que résultant du bilan susmentionné de la Société en date du 30 octobre 2009 et confirmé par un certificat émis par le conseil d'administration de la Société en date du 30 octobre 2009 certifiant entre autres qu'aucun changement matériel n'a eu lieu dans les affaires de la Société qui impliquerait que le bilan de la Société établi le 30 octobre 2009 soit devenu matériellement incorrect et ne donnerait pas une vision juste et vraie de la situation de la Société.

L'Associé Unique confirme en outre que la Société, sans limitation ou exception, continue de posséder tous ses biens et à être liée par toutes ses dettes et tous ses engagements nonobstant la migration du siège sociale de la Société et de son lieu de direction effective et siège d'administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique enfin confirme que, conformément au bilan et certificat émis par le conseil d'administration de la Société:

1. l'actif net de la Société a une valeur de USD 902,783,745; et
2. le capital social de la Société a une valeur de USD 26.000 représenté par 26.000 parts sociales de USD 1 chacune.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer, en vertu des Résolutions Spéciales Caïmanes que, avec effet à compter de la signature du présent acte, le siège social et le lieu de direction effective et d'administration centrale de la Société est établi au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de prendre connaissance de la démission de Joanne Goodsell, Edwin Brouwer, Jan Reint de Vos van Steenwijk et Richard Millett de leurs mandats en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet à compter de la signature du présent acte.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet à compter de la signature du présent acte, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Matthew Fitch, né le 9 mars 1974 à Bromborough, Royaume Uni, domicilié à Appartement 20, 41, rue Siggy vu Letzebeurg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe A;
- Emma Scott, née le 13 août 1971 à Taunton, Royaume-Uni, domiciliée à 8 Arundel Terrace, Barnes, Londres, SW13 8DP, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Classe A;
- Faruk Durusu, né le 20 juin 1978 à Yildizeli, Turquie, domicilié au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe B; et
- Christel Damaso, née le 24 juillet 1978 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, domiciliée au 4, rue de Hedange, L-3840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Classe B.

Evaluation des frais

Le montant des frais en conséquence du présent acte est estimé approximativement à six mille euros (EUR 6.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46168. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009143960/536.

(090174600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Hewlett-Packard Luxembourg Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 147.773.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of October.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg

There appeared:

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., a société en commandité par actions incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 79 540,

here represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig,

by virtue of a proxy under private seal given on 23 October 2009.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of Hewlett-Packard Luxembourg Development S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 147.773, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16 September 2009, under number 1792 (hereinafter the "Company"), the articles of incorporation of which have been amended pursuant to one deed of the undersigned notary dated 22 October 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) by an amount of five thousand euro (EUR 5,000) up to seventeen thousand six hundred

euro (EUR 17,600) through the issue of fifty (50) new shares of the Company having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

Subscription and Payment

The new fifty (50) shares are subscribed by Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., prenamed, represented as stated above, subject to the "Allocation" as defined below.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. makes a contribution in kind consisting in the following:

- The contractual rights of Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. under the investor loan agreement between Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. and the Company, signed on 31 August 2009 in Amsterdam, The Netherlands (the "Investor Loan"), with a principal amount of twenty one billion forty-nine million one hundred six thousand four hundred and eighty-nine euro (EUR 21,049,106,489), which equivalent on that day was thirty billion five million five hundred one thousand and three hundred Dollars of the United States of America (USD 30,005,501,300);

at a total value of thirty one billion five hundred forty seven million two hundred forty four thousand four hundred and three dollars of the United States of America and twenty five cent (USD 31,547,244,403.25) which corresponds to a total amount of twenty one billion seventy million eight hundred twenty eight thousand four hundred eighty two euro (EUR 21,070,828,482) at the spot FX exchange rate as of October 22, 2009 of one point four thousand nine hundred seventy two dollars of the United States of America / euro (1.4972 USD/EUR), and which shall be allocated as follows (the "Allocation"):

- five thousand euro (EUR 5,000) corresponding to seven thousand four hundred eighty-six dollars of the United States of America (USD 7,486) are allocated to the share capital of the Company, and

- the remaining twenty one billion seventy million eight hundred twenty three thousand four hundred eighty two euro (EUR 21,070,823,482) corresponding to thirty one billion five hundred forty seven million two hundred thirty six thousand nine hundred seventeen dollars of the United States of America and twenty five cent (USD 31,547,236,917.25) are allocated to the share premium account of the Company.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. hereby expressly transfers its contractual rights under the Investor Loan to the Company and the Company hereby expressly accepts the same from Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A..

Following the issue of the new fifty (50) shares of the Company with a nominal value of one hundred euro (EUR 100), said shares were fully paid up, as mentioned above, in accordance with the Allocation as defined above.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. expressly declared through its proxy to contribute to the Company its above-mentioned interests.

The value at which the contribution was made was approved by a report established on 26 October 2009 by the board of managers of the Company.

The conclusion of the report is the following:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the new fifty (50) shares with a par value of USD 100 together with a share premium of USD 31,547,236,917.25. The total amount of the contribution is USD 31,547,244,403.25."

The said report shall remain attached hereto.

The contributor, acting through its proxy, declares that it is the sole owner of the contractual rights under the Investor Loan and has full power, right and authority to transfer the contractual rights under the Investor Loan to the Company.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the contractual rights under the Investor Loan, Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Second resolution

As a consequence of the contribution above mentioned, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at seventeen thousand six hundred euro (EUR 17,600), represented by one hundred seventy-six (176) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand five hundred euro (EUR 7,500).

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.540,

ici représentée par Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 23 octobre 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant que seule associée de Hewlett-Packard Luxembourg Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 septembre 2009, numéro 1792, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.773 (ci-après la "Société"), dont les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 octobre 2009 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600) par un montant de cinq mille euros (EUR 5.000), jusqu'à un montant de dix-sept mille six cents euros (EUR 17.600) par l'émission de cinquante (50) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Souscription et Libération

Les nouvelles cinquante (50) parts sociales sont souscrites par Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, soumise à la "Contribution" comme définie ci-dessous.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. fait un apport en nature qui consiste en ce qui suit:

- Les droits contractuels de Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. sous le contrat de prêt d'investisseur entre Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. et la Société, signé le 31 août 2009 à Amsterdam, Pays-Bas (le "Contrat de Prêt d'Investisseur"), d'un montant principal de vingt et un milliards quarante-neuf millions cent six mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 21.049.106.489) qui correspondait alors à trente milliards cinq millions cinq cent un mille trois cent dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente trois cents (USD 30.005.501.300);

pour un montant total de trente et un milliards cinq cent quarante-sept millions deux cent quarante-quatre mille quatre cent trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-cinq cents (USD 31.547.244.403,25) qui correspond à un montant total de vingt et un milliards soixante-dix millions huit cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-deux euros (EUR 21.070.828.482) au taux d'échange spot FX du 22 octobre 2009 d'un virgule quatre mille neuf cent soixante-douze dollars des Etats-Unis d'Amérique / euro (1,4972 USD/EUR) et qui sera affectés comme suit (l'"Affectation"):

- cinq mille euros (EUR 5.000) correspondant à sept mille quatre cent quatre-vingt-six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7.486) sont affectés au capital social de la Société, et

- les autres vingt et un milliards soixante-dix millions huit cent vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-deux euros (EUR 21.070.823.482) correspondant à trente et un milliards cinq cent quarante-sept millions deux cent trente-six mille neuf cent dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-cinq cents (USD 31.547.236.917,25) sont affectés au compte prime d'émission de la Société.

Par la présente Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. transfère expressément ses droits contractuels sous le Contrat de Prêt d'Investisseur à la Société et par la présente la Société accepte expressément la même chose de Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A..

Suite à l'émission des nouvelles cinquante (50) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, lesdites parts sociales ont été entièrement libérées, comme mentionné ci-dessus, conformément à l'Affectation comme définie ci-dessus.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., agissant par son représentant, a expressément déclaré apporter à la Société les actifs ci-dessus mentionnés.

La valeur de l'apport a été approuvée par un rapport établi le 26 octobre 2009 par le conseil de gérance de la Société.
La conclusion du rapport est la suivante:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the new fifty (50) shares with a par value of USD 100 together with a share premium of USD 31.547.236.917,25. The total amount of the contribution is USD 31.547.244.403,25."

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

L'apporteur agissant par son représentant, déclare qu'il est le seul propriétaire des droits contractuels sous le Contrat du Prêt d'Investisseur et qu'il a pouvoir absolu, droit et autorité de transférer les droits contractuels sous le Contrat de Prêt d'Investisseur à la Société.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des droits contractuels sous le Contrat de Prêt d'Investisseur, Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dès que possible.

Deuxième résolution

Suite à l'apport qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de dix-sept mille six cents euros (EUR 17.600), représenté par cent soixante-seize (176) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui naîtront à charge de la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont estimés à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2009. LAC / 2009 / 44966. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009143949/170.

(090174346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

WestLB Lease Finance Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.483.

In the year two thousand nine, on the twentieth of October.

Before Us Maitre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WestLB International, a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 10.309, here represented by Mrs Danielle CAVIGLIA, private employee, residing professionally at L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 16, 2009.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, being the sole partner of the company, represented as stated above, has requested the notary to enact the following:

- That "WestLB Lease Finance Limited", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), has transferred its principal office and central administration from the United Kingdom to Luxembourg, pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on November 28, 2006 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 361 dated March 13, 2007;

- That the share capital of the Company amounts to ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each;

- That the appearing party is the current partner of the Company;

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Acceptance of the resignation of the present managers as of August 17, 2009.

- Discharge.

2. Appointment of new managers as of August 17, 2009.

3. Introduction of two classes of managers A and B, and attribution of the new managers to the different classes.

4. Subsequent amendment of articles 9 and 10 of the Articles of Incorporation.

5. Increase of the corporate capital by an amount of two thousand British Pounds (GBP 2,000.-) in order to bring it from its present amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) to twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) by the issue of one hundred (100) new shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) and payment by a contribution in kind.

6. Subsequent amendment of article 6 of the Articles of Incorporation.

7. Miscellaneous.

The sole partner then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decided to accept the resignation of the present managers as of August 17, 2009.

By special vote it grants discharge to them for their mandates up to this date.

Second resolution

The Sole Partner decided to appoint as new managers as of August 17, 2009, the following persons:

a) Mr Hermann LEX, companies director, born in Trier, Germany, on 15 June 1961, with professional address at 32-34 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

b) Mr Hinnerk KOCH, companies director, born in Bremen, Germany, on 15 March 1963, with professional address at 32-34 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

c) Mr Alexis KAMAROWSKY, companies director, born in Strang, Germany, on 10 April 1947, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

d) Mr Jean-Marc DEBATY companies director, born in Rocourt, Belgium, on 11 March 1966, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

e) Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, companies director, born in La Spezia, Italy, on 12 September 1964, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

Third resolution

The Sole Partner decided to introduce two classes of managers A and B, and to attribute the new managers as follows:

CLASS A:

Mr Hermann LEX, and Mr Hinnerk KOCH, prenamed.

CLASS B:

Mr Alexis KAMAROWSKY, Mr Jean-Marc DEBATY, and Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, prenamed.

Fourth resolution

Following the preceding resolutions the Partner decided to amend articles 9 and 10 of the Articles of Incorporation to give them the following wording:

" Art. 9. Board of directors ("conseil de gérance").

9.1. The Company is managed by a board of directors ("conseil de gérance") of at least two directors ("gérants"). The directors are of class A and B. The directors need not be shareholders. The directors will be appointed and removed at anytime, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of Shares.

9.2. Provided that he has disclosed to the directors the nature and extent of any material interest of his, a director, notwithstanding his office:

- may be a party to, or otherwise interested in, any transaction or arrangement with the Company or in which the Company is otherwise interested;

- may be a director or other officer of, or employed by, or a party to any transaction or arrangement with, or otherwise interested in, any body corporate promoted by the Company or in which the Company is otherwise interested; and

- shall not, by reason of his office, be accountable to the Company for any benefit which he derives from any such office or employment or from any such transaction or arrangement or from any interest in any such body corporate and no such transaction or arrangement shall be liable to be avoided on the ground of any such interest or benefit.

9.3. For the purposes of article 9.2, a general notice given to the directors that a director is to be regarded as having an interest of the nature and extent specified in the notice in any transaction or arrangement in which a specified person or class of persons is interested shall be deemed to be a disclosure that the director has an interest in any such transaction of the nature and extent so specified. An interest of which a director has no knowledge and of which it is unreasonable to expect him to have knowledge shall not be treated as his interest.

Art. 10. Powers of the board of directors.

10.1. Subject as otherwise noted or referenced in these Articles, the directors will manage the business of the Company and may exercise all powers of the Company in respect of all acts and operations that are consistent with article 2. No alteration of the constitutional documents of the Company shall invalidate any prior act of the directors which would have been valid if that alteration had not been made.

10.2. A meeting of directors at which a quorum is present, may exercise all powers exercisable by the directors.

10.3. The directors may, by power of attorney or otherwise, appoint any person or persons to be the agent of the Company for such purposes and on such conditions as they may determine, including granting authority for the agent to delegate all or any of his powers.

10.4. The directors may delegate such of their powers to any committee of directors or any individual or group of directors as they consider desirable to be exercised by that individual or group. Any delegation may be made subject to any conditions the directors may impose and may be revoked or altered by them in writing at any time.

10.5. Without prejudice to article 11.4 above, the Company shall be bound by the joint signature of an A and B director of the Company."

Fifth resolution

The Partner decided to increase the corporate capital by an amount of two thousand British Pounds (GBP 2,000.-) in order to bring it from its present amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) to twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) by the issue of one hundred (100) new shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-).

The new shares have all been attributed to the sole shareholder and they have been paid up by contribution in kind of free reserves of the company for the same amount.

The existence of the free reserves has been shown to the notary by an interim balance sheet as at September 30, 2009, which after signature by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Sixth resolution

Following the preceding resolution, Article 6 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

" Art. 6. Corporate capital.

6.1. The share capital of the Company is twelve thousand English Pounds (GBP 12,000.-), divided into six hundred (600) Shares of twenty English Pounds (GBP 20.-) each (the 'Shares'). For avoidance of doubt, the issued amount is included in the figure for the authorised share capital.

6.2. The share capital may be altered by a decision of the shareholders in general meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

6.3. The Company may, subject to applicable laws, reduce and distribute any issued share capital, capital redemption reserve, any share premium account or other distributable reserve in any way, on the resolution of a majority of not less than three-fourths of such shareholders of the Company as (being entitled to do so) vote in person or by proxy (where applicable) at a general meeting of the Company in accordance with article 16.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred and fifty euro (EUR 1,450.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the mandatory of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

WestLB International, une société anonyme constituée sous les lois du Luxembourg, avec siège social au 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10.309, ici représentée par Madame Danielle CAVIGLIA, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, étant la seule associée de la Société, et représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que "WestLB Lease Finance Limited", une société à responsabilité limitée, a transféré son principal établissement et le lieu de son administration centrale du Royaume-Uni vers le Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 novembre 2006 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 361 du 13 mars 2007;

- Que le capital social de la Société s'élève à dix mille livres Sterling (GBP 10.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de vingt livres Sterling (GBP 20,-) chacune;

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Acceptation de la démission des gérants actuels avec effet au 17 août 2009.

- Décharge.

2. Nomination des nouveaux gérants avec effet au 17 août 2009.

3. Introduction de deux classes de gérants A et B, et attribution des nouveaux gérants aux différentes classes.

4. Modification subséquente des articles 9 et 10 des statuts.

5. Augmentation du capital social à concurrence de deux mille livres Sterling (GBP 2.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille livres Sterling (GBP 10.000,-) à douze mille livres Sterling (GBP 12.000,-) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres Sterling (GBP 20,-) et libération par un apport en nature.

6. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

7. Divers.

L'associé unique a pris alors les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission des gérants actuels avec effet au 17 août 2009.

Par vote spécial il leur donne décharge pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer comme nouveaux gérants avec effet au 17 août 2009, les personnes suivantes:

a) Monsieur Hermann LEX, administrateur de sociétés, né à Trèves, Allemagne, le 15 juin 1961, avec adresse professionnelle au 32-34 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1330 Luxembourg,

b) Monsieur Hinnerk KOCH, administrateur de sociétés, né à Brême, Allemagne, le 15 mars 1963, avec adresse professionnelle au 32-34 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1330 Luxembourg,

c) Monsieur Alexis KAMAROWSKY, administrateur de sociétés, né à Strang, Allemagne, le 10 avril 1947, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

d) Monsieur Jean-Marc DEBATY, administrateur de sociétés, né à Rocourt, Belgique, le 11 mars 1966, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

e) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, administrateur de sociétés, né à La Spezia, Italie, le 12 septembre 1964, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Troisième résolution

Le seul associé décide d'introduire deux classes de gérants A et B, et de les attribuer comme suit:

CLASSE A:

Monsieur Hermann LEX, et Monsieur Hinnerk KOCH, préqualifiés.

CLASSE B:

Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Monsieur Jean-Marc DEBATY, et Monsieur Federigo CANNIZZARO di BEL-MONTINO, préqualifiés.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier les articles 9 et 10 des statuts qui auront désormais la teneur suivante.

" Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants. Les gérants sont de classe A et B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants pourront être désignés et révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

9.2 Un gérant, à condition qu'il ait révélé aux gérants la nature et l'étendue de tout intérêt matériel qu'il possède, et malgré sa fonction:

- pourra être partie à ou avoir des intérêts dans toute transaction ou accord avec la Société ou dans lesquels la Société est intéressée;

- pourra être gérant ou tenir d'autres fonctions, ou être employé par, ou partie à toute transaction ou accord avec, ou avoir des intérêts dans, toute personne morale promue par la Société ou dans, laquelle la Société a des intérêts; et

- ne devra pas, en raison de sa fonction, être redevable envers la Société pour tout bénéfice qu'il tirera d'une telle fonction ou d'une position ou de toute transaction ou arrangement ou de tout intérêt dans toute personne morale. Aucune transaction ou arrangement ne sera sujet à nullité en raison de ces intérêts ou bénéfices.

9.3 Pour les besoins de l'article 9.2, une notification générale donnée aux gérants selon laquelle un autre gérant devrait être considéré comme ayant un intérêt dans une transaction ou un contrat, tel que défini dans ladite notification, dans laquelle/lequel une personne ou une classe de personnes sont intéressées, sera considérée comme une révélation que le gérant a un intérêt dans une telle transaction de la nature et pour l'étendue spécifiée. Un intérêt dont un gérant n'aurait pas connaissance et dont il ne serait pas raisonnable d'attendre de lui qu'il en ait connaissance ne permettra pas de conclure que ce gérant a un intérêt dans une transaction de la nature indiquée.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1. Sous réserve de dispositions contraires dans les Statuts, les gérants conduiront les activités de la Société et auront tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tout acte et opération conformes à l'article 2. Aucune modification des statuts de la Société ne devra invalider des actes pris antérieurement à la modification et qui auraient été valides si la modification n'avait pas eu lieu.

10.2. Un conseil de gérance dont le quorum est atteint peut exercer tous les pouvoirs des gérants.

10.3 Les gérants peuvent par procuration désigner toute personne pour être agent de la Société pour effectuer toute opération dans les conditions qu'ils auront déterminées, y compris autoriser l'agent à déléguer tout ou partie des pouvoirs qui lui auront été conférés.

10.4. Les gérants pourront déléguer certains de leurs pouvoirs à un comité de gérants, à un gérant ou à un groupe de gérants. Toute délégation sera sujet aux conditions déterminées par les gérants et pourra être révoquée ou modifiée par écrit.

10.5. Sans préjudice des dispositions de la clause 11.4 ci-dessus, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B."

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux mille livres Sterling (GBP 2.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille livres Sterling (GBP 10.000,-) à douze mille livres Sterling (GBP 12.000,-) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres Sterling (GBP 20,-).

Les nouvelles parts sociales ont toutes été attribuées au seul associé et elles ont été libérées par un apport en nature de réserves libres de la société pour le même montant.

L'existence des réserves libres a été prouvée au notaire par un bilan intérimaire au 30 septembre 2009, lequel, après signature "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante.

" Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000,-), divisé en six cents (600) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) (les "Parts Sociales"). Le capital social émis est compris dans le capital autorisé.

6.2. Le capital social peut être modifié par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

6.3 La Société pourra, conformément aux lois applicables, réduire la réserve, tout compte de prime d'émission ou toute autre réserve distribuable de toutes les manières que ce soit, sur une résolution des associés de la Société représentant les trois-quarts des droits de vote, autorisés à voter en personne ou par procuration (le cas échéant) à l'assemblée générale de la Société conformément à l'article 16 des statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.450,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et ans qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Caviglia et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44265. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009143983/259.

(090174637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Seema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 233.300.080,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.664.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of October.

Before Maître Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms Carolin WEIRAUCH, attorney-at-law, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 35, Avenue J.F. Kennedy, acting in his capacity as a special attorney (the "Special Attorney") of Seema S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.664, incorporated pursuant to a deed of Me Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on 29 October 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°2955 of 19 December 2007, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 18 December 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°1021 of 24 April 2009 (the "Company"), by virtue of a power granted to him pursuant to the resolutions adopted by the Company's board of managers on 16 October 2009.

An excerpt of these resolutions will be signed "ne varietur" by the Special Attorney and the undersigned notary and will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in its capacity as Special Attorney of the Company, has requested the undersigned notary to record the following statements and declarations,

I. The corporate capital of the Company is set at two hundred thirty-two million four hundred fifteen thousand five hundred ninety-five Norwegian Kroner (NOK 232,415,595.-) divided into forty-four million nine hundred seven thousand ninety-six (44,907,096) Preference Class A Shares, forty-four million nine hundred seven thousand ninety-six (44,907,096) Preference Class B Shares, forty-four million nine hundred seven thousand ninety-six (44,907,096) Preference Class C Shares, forty-four million nine hundred seven thousand ninety-six (44,907,096) Preference Class D Shares, forty-four million nine hundred seven thousand ninety-six (44,907,096) Preference Class E Shares and one million five hundred

seventy-six thousand twenty-three (1,576,023) Ordinary Class A Shares, one million five hundred seventy-six thousand twenty-three (1,576,023) Ordinary Class B Shares, one million five hundred seventy-six thousand twenty-three (1,576,023) Ordinary Class C Shares, one million five hundred seventy-six thousand twenty-three (1,576,023) Ordinary Class D Shares, one million five hundred seventy-six thousand twenty-three (1,576,023) Ordinary Class E Shares with a nominal value of one Norwegian Kroner (NOK 1) each.

II. The authorized corporate capital of the Company is set at two billion eight hundred million Norwegian Kroner (2.800.000.000) divided into, two hundred eighty million (280.000.000) Preference Class A Shares, two hundred eighty million (280.000.000) Preference Class B Shares, two hundred eighty million (280.000.000) Preference class C shares, two hundred eighty million (280.000.000) Preference Class D Shares, two hundred eighty million (280.000.000) Preference Class E Shares and two hundred eighty million (280.000.000) Ordinary Class A Shares, two hundred eighty million (280.000.000) Ordinary Class B Shares, two hundred eighty million (280.000.000) Ordinary Class C Shares, two hundred eighty million (280.000.000) Ordinary Class D Shares, two hundred eighty million (280.000.000) Ordinary Class E Shares with a nominal value of one Norwegian Kroner (1 NOK) each.

III. The Board of Managers is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the notarial deed dated 17 December 2007 in the Memorial, Recueil C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital by issuing shares to the existing shareholders or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager(s) or the Board of Managers may determine.

IV. The Company's board of managers, in its meeting held on 16 October 2009, having acknowledged the waiver by all shareholders of their preferential subscription rights, decided to increase the issued share capital by an amount of eight hundred eighty-four thousand four hundred eighty-five Norwegian Kroner (NOK 884,485) to raise it from its present amount of two hundred thirty-two million four hundred fifteen thousand five hundred ninety-five Norwegian Kroner (NOK 232,415,595.-) to two hundred thirty-three million three hundred thousand eight hundred ninety-seven (NOK 233,300,080) by the issuance of one hundred seventy-six thousand eight hundred ninety-seven (176,897) new Preference Class A Shares, one hundred seventy-six thousand eight hundred ninety-seven (176,897) new Preference Class B Shares, one hundred seventy-six thousand eight hundred ninety-seven (176,897) new Preference Class C Shares, one hundred seventy-six thousand eight hundred ninety-seven (176,897) new Preference Class D Shares, and one hundred seventy-six thousand eight hundred ninety-seven (176,897) new Preference Class E Shares with a nominal value of one Norwegian Kroner (NOK 1.-) each (the "New Shares") and to accept the subscription of the New Shares with payment of the nominal value of eight hundred eighty-four thousand four hundred eighty-five Norwegian Kroner (NOK 884,485) by Seema Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg, with registered office at 9-11 Grande Rue, L-1661 Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 135.615 ("Seema Management S.à r.l.").

The New Shares have been entirely subscribed by Seema Management S.à r.l. and fully paid up by a contribution in cash to the Company.

As a consequence of the above, the New Shares have been issued and allotted to Seema Management S.à r.l. on 16 October 2009.

V. As a consequence of the above mentioned capital increase with effect as of 16 October 2009, paragraph one of article 5, paragraph 1 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at two hundred thirty-three million three hundred thousand eight hundred Norwegian Kroner (NOK 233,300,080) divided into forty-five million eighty-three thousand nine hundred ninety-three (45,083,993) Preference Class A Shares, forty-five million eighty-three thousand nine hundred ninety-three (45,083,993) Preference Class B Shares, forty-five million eighty-three thousand nine hundred ninety-three (45,083,993) Preference Class C Shares, forty-five million eighty-three thousand nine hundred ninety-three (45,083,993) Preference Class D Shares, forty-five million eighty-three thousand nine hundred ninety-three (45,083,993) Preference Class E Shares (collectively the "Preference Shares") and one million five hundred seventy-six thousand twenty-three (1,576,023) Ordinary Class A Shares, one million five hundred seventy-six thousand twenty-three (1,576,023) Ordinary Class B Shares, one million five hundred seventy-six thousand twenty-three (1,576,023) Ordinary Class C Shares, one million five hundred seventy-six thousand twenty-three (1,576,023) Ordinary Class D Shares, one million five hundred seventy-six thousand twenty-three (1,576,023) Ordinary Class E Shares with a nominal value of one Norwegian Kroner (NOK 1) each (collectively the "Ordinary Shares" and together with the Preference Shares the "Shares")."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize octobre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg).

Mademoiselle Carolin WEIRAUCH, avocat, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 35, Avenue J.F. Kennedy, agissant en qualité de mandataire spécial (le "Mandataire Spécial") de Seema S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133.664, constituée suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, du 27 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2955 du 19 décembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 18 décembre 2008 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1021 du 24 avril 2009 (la "Société"), en vertu d'une procuration qui lui a été donnée suivant les résolutions du conseil d'administration de la Société prises le 16 octobre 2009.

Un extrait de ces résolutions sera signé "ne varietur" par le Mandataire Spécial et le notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Le comparant, agissant en sa qualité de Mandataire Spécial de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société est fixé à deux cent trente-deux millions quatre cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-quinze Couronnes Norvégiennes (NOK 232.415.595,-) divisé en quarante-quatre millions neuf cent sept mille quatre-vingt-seize (44.907.096) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, quarante-quatre millions neuf cent sept mille quatre-vingt-seize (44.907.096) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, quarante-quatre millions neuf cent sept mille quatre-vingt-seize (44.907.096) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, quarante-quatre millions neuf cent sept mille quatre-vingt-seize (44.907.096) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, quarante-quatre millions neuf cent sept mille quatre-vingt-seize (44.907.096) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, un million cinq cent soixante-seize mille vingt-trois (1.576.023) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, un million cinq cent soixante-seize mille vingt-trois (1.576.023) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, un million cinq cent soixante-seize mille vingt-trois (1.576.023) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, un million cinq cent soixante-seize mille vingt-trois (1.576.023) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, et un million cinq cent soixante-seize mille vingt-trois (1.576.023) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E ayant une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune.

1. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux milliards huit cent millions Couronnes Norvégiennes (NOK 2.800.000.000,-) divisé en deux cent quatre-vingt millions (280.000.000) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, deux cent quatre-vingt millions (280.000.000) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, deux cent quatre-vingts millions (280.000.000) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, deux cent quatre-vingts millions (280.000.000) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, deux cent quatre-vingts millions (280.000.000) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E et deux cent quatre-vingts millions (280.000.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, deux cent quatre-vingts millions (280.000.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, deux cent quatre-vingts millions (280.000.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, deux cent quatre-vingt millions (280.000.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, deux cent quatre-vingts millions (280.000.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E avec une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune.

II. Le Conseil de Gérance est autorisé, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication de l'acte authentique daté du 17 décembre 2007 au Mémorial, Recueil C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à concurrence du capital autorisé par l'émission de parts sociales aux associés existants ou toutes personnes ayant été approuvées par les associés aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par l'Art. 189 alinéa 1^{er} de la Loi. Cette augmentation de capital peut être souscrite par et émise conformément aux termes et conditions déterminées par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut déterminer les conditions de souscription et de paiement des parts sociales à souscrire et à émettre.

III. Le conseil d'administration de la Société, dans sa réunion du 16 octobre 2009, ayant pris acte de la renonciation du droit de souscription préférentiel par tous les associés a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt cinq Couronnes Norvégiennes (NOK 884.485,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-deux millions quatre cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-quinze Couronnes Norvégiennes (NOK 232.415.595,-) à deux cent trente-trois millions trois cent mille quatre-vingt Couronnes Norvégiennes (NOK 233.300.080) par l'émission de cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt dix-sept (176.897) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt dix-sept (176.897) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt dix-sept (176.897) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt dix-sept (176.897) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt dix-sept (176.897) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, avec une valeur nominale d'une Couronne Norvégienne (NOK 1,-) chacune, (les "Nouvelles Parts Sociales") et d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales par Seema Management S.à r.l., une

société à responsabilité limitée constituée au Luxembourg, ayant son siège social à 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce sous le numéro B 135.615 ("Seema Management S.à r.l.").

Les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement souscrites par Seema Management S. à r.l. et ont été libérées par une contribution en espèces à la Société.

En conséquence de ce qui précède, les Nouvelles Parts Sociales ont été émises et allouées à Seema Management S.à r.l. le 16 octobre 2009.

IV. En conséquence de l'augmentation de capital avec effet au 16 octobre 2009 le paragraphe un de l'article 5 des Statuts de la Société est modifié et sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent trente-trois millions trois cent mille quatre-vingt Couronnes Norvégiennes (NOK 233.300.080), divisé en quarante-cinq millions quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-treize (45.083.993) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A), quarante-cinq millions quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-treize (45.083.993) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, quarante-cinq millions quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-treize (45.083.993) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, quarante-cinq millions quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-treize (45.083.993) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, quarante-cinq millions quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-treize (45.083.993) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E (ensemble les "Parts Sociales Préférentielles") et un million cinq cent soixante-seize mille vingt-trois (1.576.023) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, un million cinq cent soixante-seize mille vingt-trois (1.576.023) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, un million cinq cent soixante-seize mille vingt-trois (1.576.023) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, un million cinq cent soixante-seize mille vingt-trois (1.576.023) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, un million cinq cent soixante-seize mille vingt-trois (1.576.023) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, un million cinq cent soixante-seize mille vingt-trois (1.576.023) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E avec une valeur nominale de 1 NOK chacune (les "Parts Sociales Ordinaires" et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles, les "Parts Sociales")."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Weirauch et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44046. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009143980/187.

(090174697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

NSS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 84.161.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009143849/12.

(090173631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Playcenter International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 63.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009143848/12.

(090173629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

ORANGE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 41.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009143850/12.

(090173642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Third Eye Capital Credit Opportunities Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 138.045.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Third Eye Capital Credit Opportunities Fund (the Company), a partnership limited by shares (société en commandité par actions), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on April 10th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) on May 6th, 2008 number 1103, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register with number B 138.045. The articles of association of the Company (the Articles) were amended by a deed of the aforementioned notary on August 31st, 2009 published in the Mémorial on October 3rd, 2009 number 1930.

The Meeting is chaired by Marjorie Andre, jurist, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary, Johan Terblanche, attorney at law, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Maren Stadler, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg.

The Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

To amend the Articles by amending the definitions of "Incentive Fee", "Initial Subscription Date", "Private Placement Memorandum" and "Term" as well as, inter alia, articles 10.1, 11.1, 16.2 and 35.6 of the Articles.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. All shareholders have been given notice of the Meeting by means of registered letters sent on October 12th, 2009 to their address appearing in the register of shareholders, in accordance with the provisions of the Articles.

IV. It appears from the attendance list that a majority constituting in excess of one half of the shares in issue is present or represented.

V. The quorum required by law is therefore present or represented at the present Meeting.

VI. The present Meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all of the items on the agenda.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolution:

Sole extraordinary resolution

It is resolved to amend the Articles as follows:

- Amendment of the definition of "Incentive Fee" so as to read as follows:

"the fee, payable quarterly in arrears as regards Compartments 1 and 2 and payable in arrears at the termination of the term as regards Compartment 3 and payable in arrears in respect of a redemption or conversion of Shares in each of the Compartments to the Managing General Partner, and equal to 20% of any increase in the NAV (before determination of the Incentive Fee) of Class I-A, Class I-B, Class II-A, Class II-B, Class III-A and Class III-B Shares in Compartment 1 and any increase in the NAV (before determination of the Incentive Fee) of Class I-A and Class II-A Shares in each of Compartment 2 and Compartment 3 due to cumulative Trading Profits attributable to each such Class, determined in accordance with the provisions of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum."

- Amendment of the definition of "Initial Subscription Date" so as to read as follows:

"April 11th, 2008 in respect of A Shares in Compartment 1 and the date as specified in the Private Placement Memorandum and/or any other date on which the Managing General Partner accepts applications to subscribe for Initial Shares at the Initial Issue Price of each Class of A Shares in Compartment 2 and in Compartment 3 in accordance with these Articles of Association."

- Amendment of the definition of "Private Placement Memorandum" so as to read as follows:

"the issuing document in respect of the Fund first issued on April 10th, 2008 in respect of Compartment 1 and the issuing document amended to include each of Compartments 2 and 3 (as the case may be) dated as of September 2009, as may be amended or supplemented from time to time."

- Amendment of the definition of "Term" so as to read as follows:

"in respect of Compartment 3, the term ending on the date as specified in the Private Placement Memorandum, being the four (4) year anniversary of the Initial Subscription Date in respect of Compartment 3 subject to the right of the Managing General Partner to extend the term for two additional one (1) year periods up to the date as specified in the Private Placement Memorandum."

- Amendment of the second sentence of article 10.1 of the Articles so as to read as follows:

"The Managing General Partner may draw down until the date as specified in the Private Placement Memorandum and may reinvest the proceeds during such period."

- Amendment of article 11.1 of the Articles so as to read as follows:

"Shareholders' Commitments to subscribe for Shares in Compartment 3 may be drawn down at any time until the date as specified in the Private Placement Memorandum, being the two (2) year anniversary of the Initial Subscription Date in respect of Compartment 3."

- Amendment of the second sentence of article 16.2 of the Articles so as to read as follows:

"The Incentive Fee for Compartment 1 shall be equal to 20% of the Trading Profit (after Prior Un-recouped Losses have been recouped) allocable to each Series of Class I-A, Class I-B, Class II-A, Class II-B, Class III-A and Class III-B Share and shall apply with effect from 31 August 2009."

- Amendment of article 35.6 of the Articles so as to read as follows:

"Subject to applicable legal requirements and with respect to Compartment 3 only, the Managing General Partner may, as from the date as specified in the Private Placement Memorandum, being the four (4) year anniversary of the Initial Subscription Date in respect of Compartment 3 and until expiration of the term of Compartment 3, distribute all or part of the NAV of Compartment 3 to Shareholders of the Compartment pro rata to their respective interests in Compartment 3."

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date indicated at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Third Eye Capital Credit Opportunities Fund (la Société), une société en commandite par actions, constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, constituée par un acte du notaire instrumentaire, le 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 6 mai 2008 numéro 1103 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.045. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire susvisé en date du 31 août 2009, publié au Mémorial le 3 octobre 2009 numéro 1930.

L'Assemblée est présidée par Marjorie Andre, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Johan Terblanche, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Maren Stadler, Rechtsanwältin, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Modification des Statuts en modifiant la définition de "Commission de Performance", "Date de souscription initiale", "Mémorandum de Placement Privé" et "Durée" ainsi que les articles 10.1, 11.1, 16.2 and 35.6 des Statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Tous les actionnaires ont été convoqués à l'Assemblée par voie de lettre recommandée avec accusé de réception en date du 12 octobre 2009 envoyée à l'adresse figurant dans le register des actionnaires, conformément aux dispositions des Statuts.

IV. Il apparaît, selon la liste de présence, que plus de la majorité des actions en circulation est présente ou représentée.

V. Le quorum requis par la loi est ainsi présent ou représenté à la présente Assemblée.

VI. En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après avoir exposé et reconnu exacts les faits exposés par l'Assemblée, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution extraordinaire unique

Il est décidé de modifier les Statuts de la façon suivante:

- Modification de la définition de "Commission de performance" afin de lire ce qui suit:

"Désigne la commission, payable chaque trimestre à terme échu, concernant le Compartiments 1 et 2, et payable à terme échu à la fin du terme concernant le Compartiment 3, et payable à terme échu concernant un rachat ou une conversion d'Actions dans chacun des Compartiments à l'Associé-Gérant-Commandité et qui est égale à 20 % de toute augmentation de la VNI (avant calcul de la Commission de Performance) des Actions de Catégorie I-A, de Catégorie I-B, de Catégorie II-A, de Catégorie II-B, de Catégorie III-A et de Catégorie III-B du Compartiment 1 et de toute augmentation de la VNI de la Catégorie I-A et des Actions de la Catégorie II-A de chacun des Compartiment 2 et Compartiment 3 résultant des Gains Sur Opérations d'Investissement cumulés attribuables à chaque Catégorie concernée, déterminée conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémorandum de Placement Privé."

- Modification de la définition de "Date de Souscription Initiale" afin de lire ce qui suit:

"Désigne le 11 avril 2008 concernant la Catégorie A dans le Compartiment 1 et la date telle que spécifiée dans le Mémorandum de Placement Privé et/ou toute autre date à laquelle l'Associé-Gérant-Commandité accepte les demandes de souscription d'Actions Initiales au Prix d'Emission Initial de chaque Action de Catégorie A dans le Compartiment 2 et dans le Compartiment 3 conformément aux présents Statuts."

- Modification de la définition de "Mémorandum de Placement Privé" afin de lire ce qui suit:

"Désigne le document d'émission se rapportant au Fonds, émis pour la première fois le 10 avril 2008 concernant le Compartiment 1 et le document d'émission modifié afin d'y inclure chacun des Compartiments 2 et 3 (le cas échéant) daté septembre 2009, tel que périodiquement modifié ou complété."

- Modification de la définition de "Durée" afin de lire ce qui suit:

"concernant le Compartiment 3, la durée se terminant à la date telle que spécifiée dans le Mémorandum de Placement Privé, s'agissant de la quatrième (4e) année anniversaire de la Date de Souscription Initiale concernant le Compartiment 3, sous réserve du droit de l'Associé-Gérant-Commandité de prolonger la durée de deux (2) extensions d'une (1) année chacune jusqu'à la date telle que spécifiée dans le Mémorandum de Placement Privé."

- Modification de la deuxième phrase de l'article 10.1 des Statuts de façon à lire ce qui suit:

"L'Associé-Gérant-Commandité peut effectuer le(s) tirage(s) jusqu'à la date telle que spécifiée dans le Mémorandum de Placement Privé et peut réinvestir les produits pendant cette période."

- Modification de l'article 11.1 des Statuts de façon à lire ce qui suit:

"L'Engagement des Actionnaires de souscrire des Actions dans le Compartiment 3 peut être tiré à tout moment jusqu'à la date telle que spécifiée dans le Mémoire de Placement Privé, s'agissant de la deuxième (2e) année anniversaire de la Date de Souscription Initiale s'agissant du Compartiment 3."

- Modification de la deuxième phrase de l'article 16.2 des Statuts de façon à lire ce qui suit:

"La Commission de Gestion pour le Compartiment 1 sera égale à 20 % des Gains Sur Opérations d'Investissement (après que les Pertes Antérieures Non Récupérées aient été récupérées) attribuables à chaque Série d'Actions de Catégorie I-A, de Catégorie I-B, de Catégorie II-A, de Catégorie II-B, de Catégorie III-A et de Catégorie III-B avec effet au 31 août 2009."

- Modification de l'article 35.6 des Statuts de façon à lire ce qui suit:

"Sous réserve des exigences légales applicables et relativement au Compartiment 3 uniquement, l'Associé-Gérant-Commandité peut, à partir de la date telle que spécifiée dans le Mémoire de Placement Privé s'agissant de la quatrième (4^e) année anniversaire de la Date de Souscription Initiale s'agissant du Compartiment 3 et jusqu'à expiration du terme du Compartiment 3, distribuer tout ou partie de la VNI du Compartiment 3 aux Actionnaires du Compartiment au pro rata de leur investissement respectif dans le Compartiment 3."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. André, J. Terblanche, M. Stadler et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45707. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009143977/173.

(090174755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Method Investment & Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.146.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of October

Before Maître Bettingen, notary residing in Niederanven,

There appeared the following:

Dominion Pension Plan Trustees (Jersey) Limited, in its capacity as trustee of The Matteo Mazzocchi Transfer Trust, having its registered office at 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 OWH, Channel Islands and registered with the Trade and Companies Register of Jersey under number 86333, here represented by Laurent LAZARD, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Gordon Investments Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered office at Iakovou Tompazi, 1, Vashiotis Business Center, 1st Floor, Flat/Office 101, P.A. 3107, Limassol, Cyprus, registered with the Registrar of Companies under number HE 229702, here represented by Laurent LAZARD, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Which powers of attorney, after being signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a "société anonyme" (the "Company"):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" under the name of "Method Investment & Advisory S.A."

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies.

The Company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be four hundred thousand euro (€400,000.-) divided into forty thousand (40,000) shares of ten euro (€10.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The Company is managed by a board of directors comprising at least three members, who need not be shareholders of the Company and who are either class A directors (the "Class A Directors") or class B directors (the "Class B Directors" and together with the Class A Directors, the "Directors"). There must be at least one Class A Director and one Class B Director.

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

(i) he resigns his office by notice to the Company, or

(ii) he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
or

(iii) he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

(iv) he is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

The board of directors can deliberate or act validly at a meeting of the board of directors only if at least one Class A Director and one Class B Director are present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting provided that any such decision shall require the affirmative vote of at least one Class B Director.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of telephone conference call or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 8. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company set out in Article 4 of the present articles of incorporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the sole shareholder, or the general meeting of shareholders, as the case may be, fall within the competence of the board of directors.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of incorporation.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the Company represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company unless the present articles of incorporation provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Wednesday of March of each year at 2 p.m. and for the first time in the year 2011.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

If the Company only has one shareholder, the latter will exercise the powers of the general meeting of shareholders.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Art. 15. Each year on 31 December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The balance is at the disposal of the sole shareholder or of the general meeting shareholders, as the case may be.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the whole capital as follows:

Dominion Pension Plan Trustees (Jersey) Limited, in its capacity as trustee of The Matteo Mazzocchi	
Transfer Trust,	20,000 shares
Gordon Investments Limited 20,000 shares	20,000 shares
TOTAL, forty thousand shares	40,000 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of four hundred thousand euro (€400,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

112350

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26, as amended, of the law of 10 August 1915 on commercial companies, have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 2,200 (two thousand two hundred euro).

Extraordinary general meeting of the shareholders

The above named parties, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).

2. The following are appointed as directors:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" having its registered office 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103336 (any two managers being considered as its représentant permanent) as a Class A Director;

Sylvie Cola married Abtal, Team Manager, born in Hayange, France, on 13 May 1967, having her professional address at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg as a Class A Director;

Lorenzo Giuseppe Lucchini, lawyer, born in Milan, Italy on 19 March 1972, having his professional address at Via G. Serbelloni 14, 20122 Milano, Italy as a Class B Director.

3. Bishen Jacmohone, having his professional address at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg is appointed as statutory auditor.

4. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2014, unless they previously resign or are revoked.

5. The registered office of the Company is established at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille neuf, le douzième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Dominion Pension Plan Trustees (Jersey) Limited, ès qualités de trustee de The Matteo Mazzocchi Transfer Trust, ayant son siège social à 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey JE4 OWH, les Îles de la Manche, et enregistrée auprès du registre de commerce et de sociétés à Jersey sous le numéro 86333, ici représentée par Me. Laurent LAZARD, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Gordon Investments Limited, un limited liability company constitué sous le droit de la République de Chypre, ayant son siège social à Iakovou Tompazi, Vashiotis Business Center, 1st Floor, Flat/Office 101, P.A. 3107, Limassol, Chypre, et enregistrée auprès du registre de sociétés sous le numéro HE 229702, ici représentée par Me. Laurent LAZARD, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit précédemment, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (la "Société"):

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous le nom "Method Investment & Advisory S.A."

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'immeubles, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, affiliées ou faisant partie du même groupe.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à quatre cent mille euros (400.000,-€) divisé en quarante mille (40.000) actions de dix euros (10,- €) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des actionnaires.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, qui ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société et qui sont soit administrateurs de classe A (les "Administrateurs de Classe A") soit administrateurs de classe B (les "Administrateurs de Classe B" et ensemble avec les Administrateurs de Classe A, les "Administrateurs"). Il faut au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B.

Les Administrateurs sont nommés pour un terme ne pouvant dépasser six années par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- (ii) il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- (iii) il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers,
ou
- (iv) il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration peut délibérer ou agir valablement à une réunion du conseil d'administration seulement si au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à une telle réunion à la condition qu'une telle décision nécessite le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de Classe B.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un

document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax, email ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires, sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 9. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe B à moins que des dispositions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaire(s) de la Société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires nommé(s) par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre, ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mars chaque année à 2 heures, et pour la première fois en 2011.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Si la Société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la Société et finit le 31 décembre 2010.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société, conformément à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 5 des présents statuts.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'actionnaire unique ou, le cas échéant de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Dominion Pension Plan Trustées (Jersey) Limited es qualité de trustée de The Matteo Mazzocchi	
Transfer Trust	20.000 actions
Gordon Investments Limited	20.000 actions
TOTAL: quarante mille actions	40.000 actions

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent mille euros (400.000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.200 (deux mille deux cents euros).

Assemblée générale extra ordinaire des actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, ont ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social aux 13-15 avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 10336 (deux gérants ensemble étant considérés comme son représentant permanent), comme un Administrateur de Classe A;

Sylvie Cola ép. Abtal, Team Manager, né à Hayange, France, le 13 mai 1967, ayant son adresse professionnelle aux 13-15 avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg, comme un Administrateur de Classe A;

Lorenzo Giuseppe Lucchini, avocat, né à Milan, Italie, ayant son adresse professionnelle au Via G. Serbelloni 14, 20122 Milano, Italie, comme un Administrateur de Classe B.

3. Bishen Jacmohone, ayant son adresse professionnelle au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, est nommé comme commissaire aux comptes.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014, sauf révocation ou démission antérieure.

5. Le siège social de la Société est fixé au 13-15 avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laurent Lazard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 octobre 2009. LAC/2009/43803. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 October 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009143971/331.

(090174734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

I.T.I.C. -International Technologies Investments Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 95.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009143843/12.

(090173616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Maricopa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 30.905.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009143844/12.

(090173619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Overcastle Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 88.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009143845/12.

(090173622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Colombus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 118.683.

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COLOMBUS S.A." (numéro d'identité 2006 22 21 551), avec siège social à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 118.683, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 12 juillet 2006, publié au Mémorial C, numéro 1972 du 20 octobre 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jean SECKLER, en date du 3 décembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 140 du 18 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Révocation d'un administrateur et décharge à lui donner.
- 2) Nomination d'un nouvel administrateur et détermination de la durée de son mandat.
- 3) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.
- 4) Suppression des catégories A et B de pouvoirs de signature.
- 5) Modification du dernier alinéa de l'article 7 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Christian BÜHLMANN comme administrateur et de lui donner décharge de sa fonction.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, pour une durée de six (6) ans à compter des présentes, Monsieur James DEE, directeur marketing, né à Jugenheim (Allemagne), le 5 août 1959, demeurant à B-3090 Overijse, Ringelberglaan, 8.

L'assemblée décide en outre de renouveler pour une durée de six (6) ans à compter des présentes les mandats des administrateurs Messieurs Jean-Pierre FERRANTE et Patrick GEORGEL.

Troisième résolution

L'assemblée décide de renouveler pour une durée de six (6) ans à compter des présentes le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Guillaume BERNARD.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer les catégories A et B de pouvoirs de signature.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 octobre 2009. Relation: CAP/2009/3703. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 novembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009144687/64.

(090175084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Springboard Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SLP III Cayman DS IV S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.504.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of September

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Springboard Finance LLC, a limited liability company formed pursuant to the provisions of the Delaware Limited Company Act, 6 Del.C. §§ 18-101, et seq., as of August 28, 2009, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

Springboard Finance LLC is the sole shareholder of SLP III Cayman DS IV S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated on September 18, 2008 pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 141.504 and having a share capital amounting to EUR 12,500.- (the Company) and owns all the shares issued by the Company.

- That the meeting has the following agenda:

1. Change of the Company's name into Springboard Acquisitions S.à r.l. and subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The name of the Company is "Springboard Acquisitions S.à r.l." "

2. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above change with power and authorities given to any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the new name of the Company in the register of shareholders of the Company;

3. Miscellaneous.

- That the shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to change the Company's name into Springboard Acquisitions S.à r.l. and subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The name of the Company is "Springboard Acquisitions S.à r.l." "

Second resolution

The shareholder resolves to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above change with power and authorities given to any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the new name of the Company in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 800.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Springboard Finance LLC, une société à responsabilité limitée formée selon les dispositions du Delaware Limited Company Act, 6 Del.C. §§ 18-101, et suiv., du 28 août 2009, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801,

ici représentée par Sophie Arvieux, avocate, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Springboard Finance LLC est l'associé unique de SLP III Cayman DS IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée le 18 septembre 2008 selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 141.504 et ayant un capital social d'un montant de EUR 12.500,- (la Société) et détient toutes les parts sociales émises par la Société.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société en Springboard Acquisitions S.à r.l. et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La dénomination de la Société est "Springboard Acquisitions S.à r.l."";

2. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter la modification ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de la nouvelle dénomination de la Société dans le registre des associés de la Société;

3. Divers.

- Que l'associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de modifier la dénomination de la Société en Springboard Acquisitions S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La dénomination de la Société est "Springboard Acquisitions S.à r.l.".

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter la modification ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de la nouvelle dénomination de la Société dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 800,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. ARVIEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37142. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009144729/105.

(090175409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

**Springboard Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Silver Lake Partners III Cayman (AIV III), L.P., an Exempted Limited Partnership registered in the Cayman Islands on August 15, 2008 under number WK-28483, with registered address at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, acting by its general partner Silver Lake Technology Associates III Cayman, L.P., an exempted limited partnership registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office in the Cayman Islands at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George

Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, acting by its general partner Silver Lake (Offshore) AIV GP III, Ltd, an exempted limited company duly incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office in the Cayman Islands at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands,

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

Silver Lake Partners III Cayman (AIV III), L.P. is the sole shareholder of SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated on [September 18, 2008] pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 141.496 and having a share capital amounting to EUR 12,500.- (the Company) and owns all the shares issued by the Company.

- That the meeting has the following agenda:

1. Change of the Company's name into Springboard Group S.à r.l. and subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The name of the Company is "Springboard Group S.à r.l."";

2. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above change with power and authorities given to any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the new name of the Company in the register of shareholders of the Company;

3. Miscellaneous.

- That the shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to change the Company's name into Springboard Group S.à r.l. and subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The name of the Company is "Springboard Group S.à r.l.""

Second resolution

The shareholder resolves to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above change with power and authorities given to any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the new name of the Company in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 800.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Silver Lake Partners III Cayman (AIV III), L.P., une société en commandite simple sous le régime d'exemption fiscale (exempted limited partnership) immatriculée aux Iles Caïmans le 15 août 2008 sous le numéro WX-28483, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, les Iles Caïmans, agissant via son associé commandité Silver Lake Technology Associates III Cayman, L.P., une société en commandite simple sous le régime d'exemption fiscale (exempted limited partnership) existante selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social dans les Iles Caïman au Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, les Iles Caïmans, agissant via son associé commandité Silver Lake

(Offshore) AIV GP III, Ltd, une société en commandite simple sous le régime d'exemption fiscale (exempted limited partnership) constituée selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social dans les Iles Caïman au Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, les Iles Caïmans,

ici représentée par Sophie Arvieux, avocate, avec adresse professionnelle aux 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Silver Lake Partners III Cayman (AIV III), L.P. est l'associé unique de SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée le 18 septembre 2008 selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 141.496 et ayant un capital social d'un montant de EUR 12.500,- (la Société) et détient toutes les parts sociales émises par la Société.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société en Springboard Group S.à r.l. et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La dénomination de la Société est "Springboard Group S.à r.l."";

2. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter la modification ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de la nouvelle dénomination de la Société dans le registre des associés de la Société;

3. Divers.

- Que l'associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de modifier la dénomination de la Société en Springboard Group S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La dénomination de la Société est "Springboard Group S.à r.l.".

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter la modification ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de la nouvelle dénomination de la Société dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 800,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. ARVIEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37143. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009144728/119.

(090175442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Overcastle Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 88.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009143846/12.

(090173626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Cimaron Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 116.698.

Des comptes annuels au 31 décembre 2007 avaient été enregistrés à Luxembourg le 1^{er} avril 2009, sous la référence LSO DD/00281, déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 03 avril 2009 sous la référence L090050132.04, et la mention publiée au Mémorial C n° 826 du 17 avril 2009.

Des comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2007 remplacent le dépôt précédent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cimaron Properties S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009143847/17.

(090173480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Brassim, Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 65B, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 66.335.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2009.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009143854/13.

(090173509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Aspidistra International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 80.571.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009143836/12.

(090173674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

SNCH, Société Nationale de Certification et d'Homologation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Sandweiler,
R.C.S. Luxembourg B 27.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143837/10.

(090173665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Fibaume S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 66.447.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009143838/11.

(090173676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

SNCT, Société Nationale de Contrôle Technique, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Sandweiler,
R.C.S. Luxembourg B 6.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143840/10.

(090173667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Amazonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 44.254.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009143834/11.

(090173673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Rocca Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 88.354.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009143842/12.

(090173707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Plus 352 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 48, rue de l'Europe.
R.C.S. Luxembourg B 118.393.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143833/10.

(090173756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Standimmo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 78.880.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143830/10.

(090173660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

News Arts Nouveau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 63.271.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143829/10.

(090173751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Ivory Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 82.995.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143827/10.

(090173656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Win & Win Archery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 252, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 149.156.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le seize octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Sungho CHOI, indépendant, né le 13 mars 1972 à Daegu (Corée du Sud), demeurant à L-1321 Luxembourg, 252, rue de Cessange.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Win & Win Archery S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet les prestations de conseil commercial et de tous services commerciaux, toutes transactions commerciales et toutes opérations liées à l'exploitation d'une agence d'affaires et ceci tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa premier sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable qu'aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 18. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération du capital social

Toutes les 100 (cent) parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Sungho CHOI, précité.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Monsieur Sungho CHOI, indépendant, né le 13 mars 1972 à Daegu (Corée du Sud), demeurant à L-1321 Luxembourg, 252, rue de Cessange, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant.

3. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1321 Luxembourg, 252, rue de Cessange.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sungho CHOI, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2009. LAC/2009/44031. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009144727/122.

(090174826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Bering Venture Capital GmbH & Co KG, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 44.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143826/10.

(090173603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Forcema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.504.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143825/10.

(090173653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Immoflex, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.500,00.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 53, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 61.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143824/11.

(090173597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Euroflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 43.750,00.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 53, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 54.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143823/11.

(090173587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Campimol S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 3.571.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAMPIMOL S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009143812/12.

(090173662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Corolla Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 88.309.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143820/10.

(090173648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Gregory Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 82.994.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143818/10.

(090173647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Factory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 82, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 99.097.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2009.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009143899/13.

(090173557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Valexpert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 79.318.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143822/10.

(090173651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Batiflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 53, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 113.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143821/11.

(090173576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Parfinlux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.619.

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143819/10.

(090173567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Aqua Culture Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 78.169.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009143790/13.

(090173849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Zin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143817/10.

(090173564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Bell Global Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 135.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143768/11.

(090173445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Electro Service Betti s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3658 Kayl, 3, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 41.076.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

112368

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009143828/10.

(090173748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Instinct Luxembourg, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.110.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 octobre 2009

M. Eric Bernard, expert-comptable, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie est reconduit dans sa fonction d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31.12.2009.

Alter Audit S. à r.l. est reconduit dans sa fonction de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31.12.2009.

Luxembourg, le 05 novembre 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour Instinct Luxembourg

BERNARD & ASSOCIES, société civile

Référence de publication: 2009143226/17.

(090173284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Enthalpia Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 39.892.

Extrait de l'acte de cession de parts du 14 août 2009

Il résulte de l'acte de cession du 14 août 2009 entre

La société HOMINIS, Société par Actions Simplifiée de droit français, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz (France) sous le numéro B 440 949 774 ayant son siège social au 11, rue Pierre Simon de Laplace F-57070 Metz, ici représentée par son président Monsieur Jean-Louis PETRUZZI

et

Monsieur Jean-Pierre BRODA, né le 27 février 1960 à Briey (France), demeurant au 16, rue des Treilles F-57130 Vaux que:

3 parts sociales détenues par HOMINIS SAS dans le capital de la Société ENTHALPIA LUX SARL, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B39892, sont entièrement cédées à Jean-Pierre BRODA pour un montant total de 1,00 (un) Euro.

Le mandataire

Référence de publication: 2009143230/19.

(090172652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Elbblick (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143480/2.

(090173752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.
